

**Séminaire de clôture du projet d'appui institutionnel en matière  
de gestion et de contrôle des produits chimiques**

**Discours de S. E. Mme Laura Baeza, Ambassadeur de l'Union européenne  
Hôtel Diplômât, Tunis-Belvédère, le 26 juin 2014**

Monsieur le Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Mines

Madame la Directrice Générale du Centre Technique de la Chimie

Monsieur l'Ambassadeur d'Autriche, chers collègues représentant les Ambassades de France et Suède,

Monsieur le représentant de l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et du Plan d'Action de Voisinage

Mesdames et Messieurs les représentants des parties prenantes du jumelage,

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de participer au séminaire de clôture de ce projet de jumelage qui porte sur l'appui institutionnel en matière de gestion et de contrôle des produits chimiques.

Je souhaite tout d'abord rappeler que ce jumelage est le fruit d'une coopération entre la Tunisie, l'UE, et trois pays européens, à savoir l'Autriche, la France et la Suède.

Il a été financé au sein du Programme d'appui à l'accord d'association, initié en septembre 2004, renouvelé en décembre 2008 et renforcé en 2012 par le Programme d'appui à la transition, en vue d'appuyer la nouvelle gouvernance démocratique.

Ce programme, particulièrement actif, est au cœur des relations entre l'Union européenne et la Tunisie et témoigne du bon état de santé de celles-ci.

Il contribue à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et à la réalisation des objectifs inscrits au Plan d'Action de Voisinage entre la Tunisie et l'Union européenne.

Ceci à travers le renforcement des capacités des administrations et des institutions publiques.

Ce jumelage n'aurait pu voir le jour sans une implication très forte et le plein dévouement de son promoteur principal, à savoir, le Centre Technique de la Chimie, que je tiens ici à remercier tout particulièrement.

J'aimerais souligner son importance stratégique qui semble porter, à première vue, sur des questions éminemment techniques, tels que les systèmes de classification, étiquetage, enregistrement et contrôle des produits chimiques.

Mais au-delà de ces aspects techniques, ce projet est important pour votre pays à plus d'un titre et je citerai ici deux observations qui me paraissent cruciales:

- En premier lieu, la Tunisie a fait part de sa volonté d'assurer une meilleure intégration du marché tunisien avec le marché européen.

Pour cela, il est primordial de suivre d'une manière scrupuleuse les normes européennes en matière de protection du consommateur, en l'occurrence en ce qui concerne les dangers pour la santé à partir des produits chimiques.

Ces normes s'imposent aux biens commercialisés au sein de l'UE et à ceux importés d'autres pays, y compris de la Tunisie.

L'intégration du marché de l'Union européenne passe donc aussi par la connaissance, la compréhension et le respect de ces normes.

- En deuxième lieu, depuis la révolution de 2011, la Tunisie a revu d'une manière substantielle son approche en matière d'action publique pour la protection de l'environnement.

Celle-ci s'adresse désormais d'une manière prioritaire à la réduction des risques sanitaires pour le citoyen et la sauvegarde des richesses naturelles et des écosystèmes.

Dans cette perspective, le présent projet revête une pertinence particulière.

Mesdames et Messieurs, les produits chimiques ont apporté des avantages considérables à la société.

Mais certains d'entre eux représentent cependant une menace tant pour la faune que pour les humains. A l'échelle globale, l'industrie chimique n'est pas correctement réglementée.

C'est pourquoi, en 2007, l'Union européenne a mis en place le règlement REACH sur les substances chimiques et leur utilisation en toute sécurité.

L'objectif en est d'améliorer la protection de la santé humaine et l'environnement grâce à l'identification meilleure et plus précoce des propriétés intrinsèques des substances chimiques.

En même temps, REACH vise à améliorer l'innovation et la compétitivité de l'industrie chimique européenne.

Certes c'est une législation lourde, la Tunisie devra faire des choix importants pour pouvoir s'y adapter puisqu'elle est concernée, comme tout pays qui entretient des relations commerciales avec l'UE.

Mais elle y parviendra certainement, car elle aura assimilé les questions de méthodes qui régissent cette matière à l'échelle européenne.

Deux points me paraissent fondamentaux:

Le premier point, c'est que le règlement REACH octroie la pleine responsabilité en matière d'enregistrement, gestion et évaluation des risques liés à l'emploi des produits chimiques aux opérateurs économiques, à savoir les producteurs ou importateurs.

Cela implique que ceux-ci doivent désormais se doter de nouvelles compétences, et réaliser des investissements, s'ils veulent continuer à opérer sur le marché européen.

L'Etat, quant à lui, a un rôle de guide, de soutien, de vérification et de contrôle.

Pour remplir ce rôle, il doit mettre en place des instruments juridiques et des dispositifs institutionnels appropriés.

A l'échelle européenne, c'est l'Agence européenne des produits chimiques, basée à Helsinki, qui est au cœur de cette réglementation européenne.

Cette agence fournit un appui aux autorités nationales de réglementation, met à disposition des opérateurs commerciaux les informations sur les produits chimiques et examine les produits chimiques qui comportent un risque.

Elle joue donc un rôle très important que vous avez eu l'occasion d'apprécier, car je sais que certains d'entre vous ont visité cette agence dans le cadre du projet.

Et comme le partenariat euro-méditerranéen c'est aussi le partage de valeurs, permettez-moi ici de citer les valeurs que cette agence européenne met en avant pour réussir la mission qui lui est confiée, ces valeurs sont : la transparence, l'indépendance, la fiabilité, l'efficacité et l'engagement pour le bien-être.

Je suis convaincue que c'est sur ces mêmes valeurs que la Tunisie fondera son nouveau système intégré de gestion et contrôle des produits chimiques, système qui reposera sur une nouvelle loi cadre que je vous encourage fortement à porter devant vos instances législatives.

En guise de conclusion, je souhaite adresser un remerciement chaleureux à tous les participants européens et tunisiens de ce projet.

Il me serait trop long de vous citer tous, mais je tiens tout de même à remercier les chefs de projet européens, Monsieur Mayer, Madame Pichard, Monsieur Lindh, le chef de projet tunisien, Madame Ben Amara, et bien sûr, le Conseiller résident de jumelage, Madame Purzner, et son homologue tunisien, Madame Cherif.

Ainsi que l'équipe de l'UGP, que j'ai déjà citée, notamment Monsieur Mhalla.

Un remerciement particulier va aux experts européens qui ont travaillé sur ce projet et ont fait preuve de professionnalisme et d'engagement pour mener à bien ce jumelage.

Je remercie, enfin, la partie tunisienne pour l'accueil et la qualité du travail que vous avez offert aux experts et intervenants européens.